

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020**

**N° 2020-095**

**Urbanisme – Approbation du devis relatif à la  
modification du PLU – Approbation et autorisation de  
signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 23 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Isabelle BRIARD, Christiane BRESSION, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET et Marie-Anne TODESCHINI.

En exercice : 22  
Présents : 19  
Votants : 19

**Excusés :**

Vanessa RICHARD, Bruno GUITTARD, Nicole BRUANDET.

**Pouvoirs :**

Vanessa RICHARD à Pascal FOULON, Nicole BRUANDET à Jean-Marc MASSE.  
Bruno GUITTARD à Marie-Anne TODESCHINI.

**Secrétaire auxiliaire :** Joël GIRARD.



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune a été approuvé par la délibération n°2020-013 en date du 03 Février 2020.

Cependant, le Plan Local d'Urbanisme de la Commune ne permet pas de mettre en œuvre les mesures gouvernementales tendant de plus en plus à densifier le centre-ville afin d'économiser les terres agricoles.

C'est la raison pour laquelle par la délibération n°2020-081 en date du 28 septembre 2020 il a été acté le principe d'une modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Ainsi et après un premier rendez-vous en date du 14 octobre 2020 avec Madame RAGEY, Conseil-Urbanisme, un devis a été transmis à la Commune le 25 octobre 2020.

Les principales modifications proposées sont relatives :

- Au plan de zonage
- Aux autorisations d'aménagement et de programmation (AOP)
- Au règlement

Le rétroplanning est le suivant :

Etude concernant les modifications	Novembre 2020 à mars 2021
Dossier en vue de la présentation PPA	Mars 2021
Notification aux PPA	Avril 2021
Enquête publique	Mai/juin 2021
Approbation	Juillet 2021

Quant au coût il est de 7 044 euros TTC et se décompose de la manière suivante :

phase		nombre de jours	prix unitaire hors taxe	prix total hors taxe	récapitulation hors taxe
recupération des fichiers	Chargé d'Etudes	forfait	480,00 €	480,00 €	
Etude de la modification	Chargé d'Etudes	5	520,00 €	2 600,00 €	
Sous total					3 080,00 €
Consultation PPA	Chargé d'Etudes	1	520,00 €	520,00 €	
réunion/compte-rendu/suivi					
Sous total					520,00 €
Dossier d'enquête	Chargé d'Etudes	2	520,00 €	1 140,00 €	
Sous total					1 140,00 €
Suivi de l'enquête/PV SYNTHÈSE	Chargé d'Etudes	1,5	520,00 €	780,00 €	
documents définitifs	Chargé d'Etudes	PM			
publication portail de l'urbanisme	Chargé d'Etudes	forfait	350,00 €	350,00 €	
Sous total					1 130,00 €
			Total hors taxe		5 870,00 €
			T.V.A. : 20 %		1 174,00 €
			Total T.T.C.		7 044,00 €



Par conséquent, il est demandé aux membres du conseil Municipal de bien vouloir :


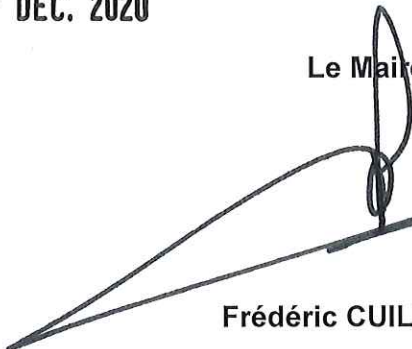
- accepter le devis proposé par Madame RAGEY, Conseil-Urbanisme,
- accepter le rétro-planning proposé,
- autoriser monsieur le Maire ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

*Pour extrait certifié conforme*

A Saint-Ay, le **07 DEC. 2020**

Le Maire,



**Frédéric CUIILLERIER**

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de la notification le **07 DEC. 2020**  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services,  
Célia VALERO.

